



SANTÉ, SOCIAL



Un nouveau centre départemental de santé ouvre ses portes à Ribérac

Implanté dans une zone classée Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS (Agence régionale de santé), ce nouveau centre de santé, équipé d'un matériel médical de haute performance, qui fonctionne avec des médecins salariés, est le troisième de ce type, après ceux d'Excideuil et de Saint-Médard-de-Mussidan.

Publié le 07 novembre 2022

Après l'expérience menée à Excideuil, débutée en 2019, et l'ouverture d'un deuxième centre à Saint-Médard-de-Mussidan en décembre 2021, le centre départemental de santé de Ribérac est le troisième équipement de ce type à ouvrir. Cette ouverture s'inscrit dans la volonté du Département de proposer aux médecins une nouvelle manière innovante d'exercer : en salariat, en équipe, intégrée aux compétences médico-sociales de la collectivité, en coordination avec les acteurs locaux de santé.

Avec l'aboutissement de ce projet, le Conseil départemental de la Dordogne poursuit sa politique de solidarité territoriale et de lutte contre la désertification médicale en secteur rural. Ce centre de santé participe pleinement à l'engagement de la collectivité de réduire les inégalités de territoires en matière de prise en soins des publics fragiles.

En effet, un centre départemental de santé se déploie sur les territoires en manque de médecins généralistes.

Une équipe de professionnels de santé au service de la population

Le centre de santé de Ribérac fonctionne avec deux médecins pour 1,5 équivalent temps-plein (ETP) et deux secrétaires médicales pour 1,5 ETP.

Pour mémoire, un centre départemental de santé obéit à un cadre réglementaire très précis. Il dispose d'une autorisation de fonctionnement délivrée par l'Agence régionale de santé dans le cadre d'un projet territorial de santé, qui répond à trois objectifs :

- › Diagnostic économique et social de la zone (rayon de 20 minutes de trajet ou 15 km)
- › Projet de santé (coordination internet et externe, accueil des publics précaires)
- › Permanence des soins (participation des médecins salariés à la permanence de l'Etat)

<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/un-nouveau-centre-departemental-de-sante-ouvre-ses-portes-a-riberac-22332991?>

Des dispositifs pour assurer la continuité de soins des Périgourdins

La création de centres départementaux de santé est l'un des leviers sur lesquels s'appuie le Département de la Dordogne dans sa lutte contre la désertification médicale.

Dans un contexte de vieillissement de sa population, la Dordogne est confrontée à une difficulté majeure : elle a une densité professionnelle la plus faible de la Nouvelle-Aquitaine pour l'exercice de la médecine générale. Le département compte, en moyenne, 8 généralistes pour 10.000 habitants contre 14 pour 10.000 en Nouvelle-Aquitaine.

Face à cette situation de pénurie de médecins, le Conseil départemental a pris les devants en adoptant dès 2018 un schéma départemental d'accès aux soins. Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs compétents (Etat, Agence Régionale de la Santé, CPAM, MSA, Ordres professionnels).

C'est par exemple, à travers cet outil d'aide à la décision pour les décideurs et pouvoirs publics que le Département et la CPAM ont collaboré pour développer le site internet « Soigner en Périgord » qui remplit un double objectif : promouvoir le territoire et plus largement informer et accompagner des professionnels de santé (étudiants et praticiens).

La mise en œuvre du site « Soigner en Périgord » s'inscrit dans un cadre d'actions plus large mises en œuvre par le Département dont principalement :

- › Participation aux frais de formation des étudiants en médecine, par le biais de 5 bourses d'études par an liées à un engagement d'installation locale,
- › Participation forfaitaire à l'indemnité de stage, aux frais d'hébergement des médecins stagiaires sur la base de dix bourses par an portées conjointement avec les intercommunalités volontaires,
- › Accompagnement financier et en ingénierie pour la création de Maisons de santé ou cabinets médicaux dans le cadre de la contractualisation avec le bloc communal et intercommunal,
- › Poursuite des efforts en matière d'implantation de formations médicales et paramédicales en Dordogne et prioritairement la mise en place d'une première année PASS (Parcours d'accès spécifique santé) sur le Campus Universitaire de Périgueux.